

## **ARRETE n°ADMG\_2026\_009 du Président Portant délégation du droit de préemption**

### **Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT**

Vu la délibération CC\_2020\_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de compétence PLUI à Pèvèle Carembault au 1<sup>er</sup> juillet,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.300-1, L.211-1 à L.211-5, L.213-1 à L.213-18, et R.213-1 à R.213-26 relatifs à l'exercice des droits de préemption ;

Vu la délibération CC\_2021\_121 du Conseil communautaire en date du 5 juillet 2021, relative à la délégation du droit de préemption aux communes.

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire a décidé :

- D'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbanisation futures des PLU approuvés ou à approuver sur le territoire
- De donner **délégation**, en application de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, à Monsieur le **Président** pour exercer en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain,
- D'autoriser Monsieur le Président à **déléguer** l'exercice du Droit de Préemption Urbain, dans les conditions prévues à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme, aux **communes**, établissements publics y ayant vocation, et, le cas échéant, aux concessionnaires d'opération d'aménagement, soit sur une ou plusieurs parties des zones d'aménagement concertées, soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instauration du Droit de Préemption Urbain et à sa mise en œuvre.

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien immobilier précisé dans l'article premier de la présente décision ;

Considérant la demande de délégation formulée par la commune de **OSTRICOURT** ;



## ARRETE

**Article 1 :** De déléguer l'exercice du droit de préemption à la commune de **Ostricourt** sur le bien repris ci-dessous :

Déclaration d'intention d'aliéner du bien n° IA 059 452 26 00004 reçue en mairie le 04/02/2026

Nom et adresse des vendeurs :

Monsieur MASSET Jean-Luc 58 avenue des dragons 33950 LEGE CAP FERRET

Monsieur MASSET Dominique 2 Rue Uriane Sorriaux 62138 DOUVIRIN

Représenté par : Maître Virginie PAULISSEN ROY - 9 Résidence Le Nouveau Village 59133 PHALEMPIN

Immeuble bâti sur terrain propre,

Référence cadastrale : AK 180 pour une superficie de 443 m<sup>2</sup>

Adresse du bien : 24 Place Albert Thomas 59162 OSTRICOURT

Nom et adresse de l'acheteur :

Monsieur DOCQUIER Stéphane 216 Rue de la sablonneuse 59261 WAHAGNIES

Prix de vente : **205 000 € TTC** (Deux cent cinq mille euros) et 9 900 € TTC de commission acquéreur

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication ;

**Article 3 :** M. Vincent EECKEMAN, Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Fait à PONT-A-MARCOQ, le 03/03/2026

Luc FOUTRY

Le Président de la Communauté de communes  
Pévèle Carembault



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ADMG_2026_009
Objet :	Arrêté du Président portant délégation du droit de préemption - OSTRICOURT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.3 - Droit de preemption urbain
Identifiant unique :	059-200041960-20260303-ADMG_2026_009-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20260303-ADMG_2026_009-AR-1-1_0.xml	text/xml	902 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : Arr__t__ ADMG 2026 009.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20260303-ADMG_2026_009-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	142.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	3 mars 2026 à 10h16min17s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	3 mars 2026 à 10h16min20s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	3 mars 2026 à 10h16min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 mars 2026 à 11h58min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 mars 2026 à 11h58min42s	Reçu par le MI le 2026-03-03